

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



territoire
d'énergie
LOIRE-ATLANTIQUE

LE MOT DU PRÉSIDENT Raymond Charbonnier

À travers ce nouveau rapport d'activité, je vous invite à découvrir ou redécouvrir les grands événements et actions qui auront marqué la vie de notre syndicat en 2023. Je retiens en particulier la date « historique » du 2 juin, relative à la signature du contrat de concession de distribution publique d'électricité avec Enedis et EDF (voir ci-contre). Il nous engage mutuellement pour les 30 prochaines années ! Il nous engage aussi à votre endroit.

Je retiendrai aussi le vote de la loi d'Accélération de la production d'énergies renouvelables -APER- qui place les élus locaux en 1^{ère} ligne pour développer la production d'énergies locales et décarbonées. A cet effet, TE44 s'est mobilisé, et se mobilise, pour vous accompagner dans la réalisation des objectifs que vous vous fixez.

Outil mutualisateur et solidaire gouverné **par des élus, pour des élus**, notre syndicat a maintenu le cap fixé en début de mandat : permettre à toute collectivité d'engager et de contribuer à la transition énergétique et écologique de notre territoire de Loire-Atlantique. Ce cap a pour boussole les 4 grands axes définis dès 2021 : **confiance, équité, sobriété, stratégie**.

Ils guident toute l'action des élus de TE44 et de leurs collaborateurs. C'est justement à travers ces 4 axes que je vous propose de revisiter l'année passée...

Bonne lecture !

2023, ANNÉE HISTORIQUE ! Signature du contrat de concession

Après un long travail de négociations, le contrat de concession de distribution d'électricité qui lie TE44 à Enedis et EDF a été signé le 2 juin 2023.

« Ce moment est historique à plusieurs titres, rappelle Raymond Charbonnier, Président de TE44. Historique car il s'inscrit sur 3 décennies. Historique aussi car, à la signature du précédent contrat en 1994, 2 ans avant la déréglementation du secteur électrique, le SYDELA avait signé le contrat avec EDF. Historique surtout car, à cette époque, personne n'envisageait le bouleversement que constituent la transition énergétique et le réchauffement climatique ».

Fondé sur le modèle national négocié en 2017 par la FNCCR*, France Urbaine et EDF, qu'il adapte à notre territoire et à ses enjeux,

le nouveau contrat fixe les engagements réciproques d'Enedis et d'EDF* sur la durée, avec des temporalités différenciées :

- 30 ans sur l'amélioration de la qualité de la distribution, la résilience des ouvrages, le développement du réseau,
- 10 ans pour ce qui relève des actions de transition écologique, avec clauses de revoyure.

Et pour la première fois, l'autorité concédante qu'est TE44 « est en situation de coordonner, d'arbitrer une part des investissements sur notre réseau électrique. De plus, en tant qu'Autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE) pour le compte de nos 180 communes adhérentes, notre rôle est aussi de vérifier que les engagements conjoints, concrets et durables sont tenus ».



*Avec EDF, le partenariat s'articule autour de 2 missions : la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV) ainsi que la lutte contre la précarité énergétique

**Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

Confiance



Vers une nouvelle politique d'éclairage public

Depuis 12 ans, le service d'Éclairage Public (EP) de TE44 a connu une croissance exponentielle, en lien avec des demandes accrues de ses adhérents et avec des changements technologiques et réglementaires majeurs. Pour répondre à ces évolutions, les élus de TE44 ont décidé de redessiner la politique d'éclairage public, avec pour objectif principal d'améliorer le service aux collectivités.



Les contours et objectifs de cette nouvelle politique, fixés en 2023, seront progressivement mis en œuvre en 2024 et 2025. Cette politique repose sur trois principes fondamentaux :

- **la sécurité**, en particulier en matière de respect des normes et de contrôle de la réglementation,
- **le coût et la sobriété** pour des investissements efficaces, un fonctionnement maîtrisé, une transparence des consommations pour un **développement durable**,
- **la fonctionnalité** pour augmenter la durée de vie des installations, faciliter la maintenabilité et simplifier l'exploitation.

UN DÉPLOIEMENT EN 3 PHASES

Leur concrétisation correspond aux futurs marchés d'éclairage public prévus pour janvier 2025, et se fera en 3 phases :

- une phase annuelle de planification des investissements. Coup d'envoi en 2024 pour réalisation en 2025,

- une phase de maîtrise des coûts et d'amélioration de la qualité, depuis juillet 2024,
- une phase d'uniformisation de la maintenance, avec passage à la maintenance unique (contre 3 niveaux aujourd'hui) à partir de janvier 2025.



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2007, TE44 (alors SYDELA) prend la compétence investissement éclairage public. En 2012, c'est au tour de la maintenance. La création d'un service dédié à l'éclairage public est lancée, avec un responsable et un chargé de maintenance. Il concerne alors 25 collectivités. Elles seront 47 un an plus tard pour près de **21 000 points lumineux**. Depuis, le nombre de collectivités adhérentes à la maintenance a triplé (150) et le parc d'éclairage public a quadruplé avec **82 500 points lumineux** !

6,3 MILLIONS D'€

C'est le budget annuel consacré par TE44 à la **rénovation** de l'éclairage public de ses adhérents. S'y ajoutent **1,8 million d'euros** hors taxes en **création** pour accompagner les nouveaux lotissements, les parcs d'activités ou encore pour sécuriser les nouveaux aménagements urbains.

GROS PLAN sur la Planification des investissements

Adoptée fin 2023 par les élus du Comité syndical de TE44, la 1^{ère} phase de planification des investissements dite « bilan et projection » a débuté dès le mois de janvier suivant. Adoptée dans un souci d'équité entre les adhérents, la démarche consiste à **rencontrer les collectivités pour leur préconiser des trajectoires de rénovation d'éclairage public propres à leur patrimoine**, selon un plafond équitable calculé chaque année sur la base du budget de rénovation annuel de TE44.

Ce qui ne change pas

Après avoir recensé tous les besoins en éclairage public, malgré un accent particulier sur la rénovation, **TE44 maintient toutefois un budget** consacré à la création de nouveaux points lumineux ainsi qu'aux effacements de réseaux éclairage public pour ses adhérents.



Pour en savoir plus sur ces orientations, consultez le webinar dédié

CAP VERS L'UNIFORMISATION DE LA MAINTENANCE

À partir du 1^{er} janvier 2025, il n'y aura plus qu'un seul niveau de maintenance pour + de SIMPLICITÉ, + de RÉACTIVITÉ, + de SOUPLESSE avec la possibilité de tournées optionnelles...

Groupement d'achats : protecteur face à la crise

233 collectivités et organismes exerçant une mission de service public en Loire-Atlantique font partie du groupement d'achats d'énergies piloté par TE44. Grâce à son expertise développée, TE44 a joué un rôle protecteur en cette période de crise énergétique et de contexte économique inflationniste.

Par ailleurs, dans son fonctionnement, le groupement aura connu un changement historique avec la fusion des 3 groupements d'achats originels* ! Depuis janvier 2024, le groupement fonctionne avec un marché composé de 4 lots**. Une nouveauté destinée à simplifier et optimiser les fixations de prix.

*Gaz naturel depuis 2015, électricité depuis 2016 et électricité et gaz pour quelques territoires.

**2 lots classiques gaz et électricité + 2 lots énergies vertes (biométhane et électricité verte).



Face à la crise économique, TE44 adapte ses marchés de travaux

Avril 2023, confrontées à une conjoncture inflationniste sans précédent, à la pénurie de personnel qualifié et à un turnover important, les 12 entreprises prestataires de TE44 spécialisées en travaux électriques, éclairage public et télécommunication **alertent TE44 de leurs difficultés** à poursuivre leurs missions.

Face à cette situation, les élus du bureau de TE44 vont proposer des scénarii équitables pour les parties, après échanges avec la Préfecture et les syndicats professionnels des entreprises concernées. Ceux-ci sont acceptés et validés courant septembre 2023.

POUR TE44, UN DOUBLE OBJECTIF

Soutenir l'activité des entreprises titulaires du marché de travaux et préserver l'équilibre budgétaire de ses adhérents.

LES LEVIERS RETENUS

- **Principal changement : le passage d'une révision annuelle des coûts de marché à une révision mensuelle**
> Cette mesure permet aux entreprises prestataires et aux collectivités adhérentes à TE44 de travailler sur la base du prix le plus juste, selon l'indice national des travaux publics, au moment de la réalisation des travaux.
- **Prise en compte en 2023 de l'inflation à 100% au lieu de 85%.**
- **Revalorisation des coûts de terrassement sur les effacements de réseaux.**



Seule une entreprise intervenant sur les secteurs Sud Estuaire et Pornic Agglo Pays de Retz n'a pas souhaité faire évoluer son modèle organisationnel et économique. Résultat, le marché a été relancé pour ces territoires, avec de nouvelles entreprises à pied d'œuvre dès janvier 2024.



Quel impact sur le budget de TE44 ?

Les surcoûts engendrés par cette revalorisation des marchés de travaux représentent près d'1 M€ pris en charge directement sur le budget 2023 de TE44... Déjà, en 2022, le contexte de crise énergétique liée à la guerre en Ukraine avait nécessité un premier soutien aux entreprises, avec mise en œuvre de l'imprévision. Coût pour TE44 : 1M€ financé sur fonds propres plutôt que de reporter l'impact sur les collectivités adhérentes.



RÉÉCOUTEZ notre webinaire sur l'adaptation des marchés de TE44 à la conjoncture économique

Photovoltaïque Deux évolutions majeures pour le cadastre solaire



UN ACCOMPAGNEMENT OPTIMAL DE TE44

Les Conseillers en énergie partagés (CEP) sont particulièrement sensibilisés à l'utilisation du cadastre solaire. Objectif : démultiplier les possibilités de projets photovoltaïques à l'image des réalisations suivantes : la piscine du Loroux-Bottereau, les stations d'épuration de Vallet et La Haie Fouassière, l'Ehpad public de Trignac (qui combine aussi de la chaleur renouvelable).

Depuis 2021, le cadastre solaire conçu par TE44 **et co-financé par le Conseil départemental de Loire-Atlantique** permet aux EPCI de visualiser les gisements solaires sur leur territoire afin d'y faire émerger des projets photovoltaïques.

Il est mis gratuitement à disposition des EPCI qui s'engagent à l'animer sur leur territoire auprès des différentes populations concernées : entreprises, agriculteurs, particuliers...

Ce cadastre comprend un outil cartographique associé à un module technico-économique pour étudier la faisabilité technique et économique **des projets photovoltaïques.**

En 2023, le cadastre solaire a fait l'objet d'un programme de développement, avec de nouvelles fonctionnalités techniques, disponibles en 2024. En particulier :

- un outil de calcul de l'impact des projets sur le réseau, en lien avec Enedis,
- la visualisation par tableau de bord du gisement solaire des EPCI.

TE44 partage dorénavant par convention cet outil inédit avec les syndicats voisins de Mayenne (TE53) et de Maine-et-Loire (le SIEML).

Le but ? Avoir une stratégie commune de développement mutualisé financièrement, et être plus en adéquation avec les besoins des territoires.



Toujours plus d'adhérents

En accompagnement des réseaux électriques et d'éclairage public, TE44 réalise les Infrastructures de Communications Électroniques (ICE) pour le compte des collectivités adhérentes qui lui ont transféré la compétence. Elles sont aujourd'hui 163 à faire confiance à TE44 dans un domaine complexe où les acteurs sont également nombreux. Concrètement, TE44 met à disposition des opérateurs les fourreaux dont il est propriétaire pour qu'ils les utilisent moyennant redevance.



Contentieux avec Orange : la fin d'une longue bataille juridique

Le 7 novembre 2023, le tribunal administratif a rendu un verdict favorable à TE44 sur le contentieux avec Orange datant de 2016.

L'origine : une divergence d'interprétation entre Orange et TE44 sur le paiement de la redevance de location de fourreaux appartenant à TE44 dans 26 lotissements de Loire-Atlantique, dans lesquels Orange a déployé un réseau fibre ou cuivre.

En 2020, Orange avait déposé une requête auprès du tribunal administratif. 3 ans plus tard, le tribunal administratif a désavoué Orange, arguant que TE44 possède la maîtrise d'ouvrage de ces infrastructures qu'il a financées avec ses adhérents.

> Une première qui devrait faire jurisprudence pour des cas de figure similaires à l'échelle nationale.



L'activité du service juridique sous le sceau de la confiance



Service support de TE44, le service juridique contribue à renforcer la confiance avec nos adhérents. Retour sur quelques actions clés en chiffres...

AUGMENTATION DU NOMBRE DE DÉLIBÉRATIONS

Liées au déploiement de notre projet de mandat, les délibérations prises en comité syndical sont passées de 67 en 2019 à 122 en 2023. S'y ajoute la quinzaine de délibérations prises en bureau. Côté marchés publics, 17 ont été lancés. Parmi eux, le PCRS image, le PCRS vecteur ainsi que les 2 marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le CADER (Contrat d'achat direct d'énergies renouvelables).

RECENSEMENT DU PATRIMOINE DES PARCELLES DE TE44

Tâche inédite, le recensement des parcelles appartenant à TE44 (sur lesquelles reposent les transformateurs) a été initié à partir des archives des anciens syndicats intercommunaux et de TE44. Résultat : 1810 parcelles identifiées. Le travail se poursuit...

LES RESSOURCES HUMAINES EN CHIFFRES



109 agents
dont 4 apprentis,



70 hommes et
39 femmes

39 ans
moyenne d'âge
des hommes

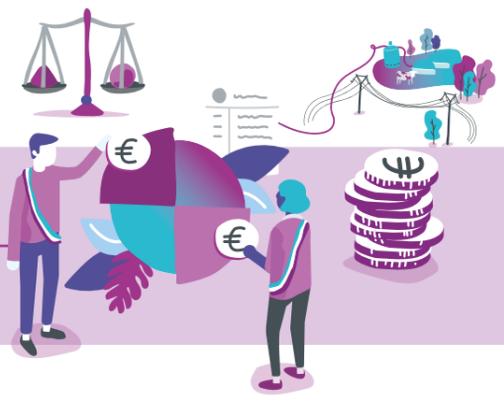
40 ans
moyenne d'âge
des femmes

CAP VERS les « bureaux libres »

Généralisation du télétravail, croissance des effectifs pour répondre aux demandes accrues de nos adhérents et fin de la location du plateau de l'un de nos 2 bâtiments en juin 2024 ... Pour renforcer la cohésion de nos équipes tout en rationalisant nos espaces et **en évitant un agrandissement coûteux des locaux**, nous avons opté pour l'organisation en « bureaux libres ». Un changement majeur préparé pendant plusieurs mois pour garantir son succès. Il est effectif depuis juin 2024.

Des travaux de chauffage/ventilation, comblement des trémies et extension de la cafétéria sont en prévision d'ici à 2027.

Équité



Service travaux, 2 secteurs géographiques pour plus d'efficacité et d'équité

C'est l'un des piliers de la direction des activités opérationnelles. Le service travaux* pilote les chantiers de réseaux électriques, télécom et éclairage public, réalisés par les entreprises prestataires de TE44. Effective depuis février, sa réorganisation est l'aboutissement d'une réflexion engagée en 2023.

Améliorer et homogénéiser le service rendu aux collectivités... C'est dans cet objectif qu'a été conçue la réorganisation du service travaux en 2 grands secteurs aux caractéristiques équilibrées. Leurs 2 responsables respectifs, David Duros pour le secteur Nord et Nicolas Charbonnier pour le secteur Sud & Est ont pour mission d'organiser et gérer la relation avec les collectivités et les entreprises prestataires. Autre changement, les chargés d'affaires n'ont plus de communes affectées mais rejoignent l'équipe constituée à l'échelle de chaque grand secteur. Ainsi, l'objectif est de pouvoir mieux s'adapter aux différentes demandes qui émanent des 194 collectivités adhérentes. Prochaine étape pour plus d'interactivité avec les collectivités : le lancement début 2025 du portail numérique TE44PRO.

*Effacements, renforcements, sécurisation des réseaux électriques, travaux d'éclairage public, raccordements électriques et génie civil pour les réseaux de télécommunication

Grâce à une mobilisation importante des financements de TE44 à hauteur de 20 %, ces activités récentes continuent à s'étoffer et à se développer.

Les infrastructures réseaux représentent toujours une part importante du budget de TE44, marquée par une prépondérance de l'éclairage public (31 % des financements TE44). La répartition des financements reste maîtrisée malgré un contexte sous tension (inflation, nouveau contrat de concession, etc).

Près d'un millier de travaux en 2023



405 Travaux électriques*

349 Éclairage public



188 ICE**

*Alimentation, effacements, renforcements, sécurisation
**Infrastructures de communications électroniques

En gestation, l'extranet TE44PRO

Lancé en 2019, le portail numérique consacré aux travaux SYDEPRO est devenu trop restrictif dans son objet et son utilisation. Tenir compte des nouveaux métiers et activités de TE44, favoriser l'interactivité avec les collectivités, mais aussi leur offrir un espace documentaire sont une nécessité, à l'origine de la réflexion engagée en 2023 autour de la création d'un **nouvel extranet professionnel baptisé TE44PRO**.

Son développement, intégrant l'éco-conception, a débuté en 2024. Menée en interne par le service OSID*, sa création associe aussi 4 communes représentatives des collectivités adhérentes de TE44. Leur regard aura permis de préciser les besoins et de compléter les fonctionnalités...TE44PRO sera déployé début 2025, en même temps que la mise en ligne du futur site internet !

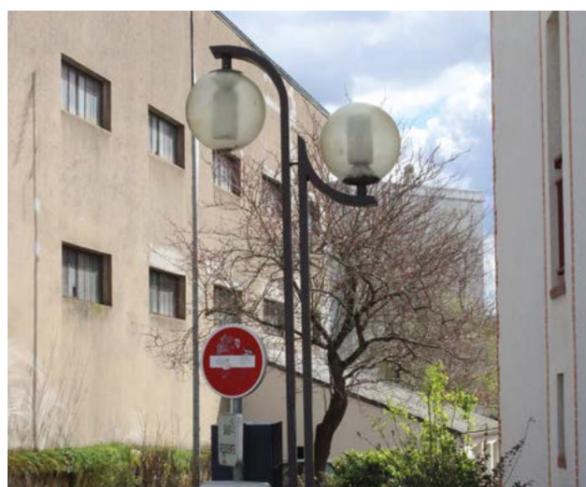
*Organisation Systèmes d'Information et de la Donnée

Un nouveau site internet dans les tuyaux !

C'était un engagement du projet de mandat ! Après 10 ans de service, et quelques actualisations, le site internet de TE44 devait être remodelé en profondeur. Le « chantier » est en cours depuis début 2024 pour une mise en ligne début 2025. Également éco-conçu, le projet réalisé par l'agence Latelier et piloté par le service communication réunit des représentants de 5 collectivités utilisatrices. Car le futur site te44.fr devra désormais intégrer la dimension « expérience utilisateur ».

Sobriété : Vers la fin des « BBF » !

Montbert, l'une des 11 collectivités retenues lors du programme spécifique de suppression des luminaires de type boules et ballons fluo (BBF) en milieu rural avec l'aide de l'Etat à hauteur de 59 000 €. L'éradication de ces luminaires énergivores et polluants – il en reste 9 000 – est un objectif du mandat. Ambition : **équiper 50% de l'ensemble du parc d'éclairage public en LED d'ici 2028**.



Effacements de réseaux, un + pour le cadre de vie

À Blain, l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications participe au réaménagement du centre-ville... Et à son embellissement !



TE44, chef d'orchestre de la mobilité électrique

En moins de 10 ans, la mobilité électrique est passée des balbutiements à l'âge adulte ! Pour accompagner cette évolution, TE44 a débuté en 2023, avec les élus de sa commission mobilité, son **nouveau Schéma directeur d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (SDIRVE)**.

- En 7 ans, TE44 aura installé, pour et avec ses collectivités, **214 bornes de recharge de véhicules électriques**, avec, pour principe d'implantation, une borne publique tous les 20 Km.
- Le syndicat a ainsi joué un **rôle d'amorçage de la mobilité électrique**.
- Avec le développement du secteur et l'arrivée d'opérateurs privés, TE44 endosse, à travers le nouveau SDIRVE, un rôle de chef d'orchestre de la mobilité électrique.
Objectifs : assurer un maillage équitable du territoire et permettre une meilleure coordination entre initiatives publiques et privées.
- Le SDIRVE aura été validé en juillet 2024.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2021, le réseau de bornes TE44 est commercialisé sous la marque Owest Charge, marque commune à plusieurs Syndicats d'Énergies de Bretagne et Pays de la Loire.

LE CHIFFRE

144 communes

ont transféré la compétence mobilité électrique à TE44.

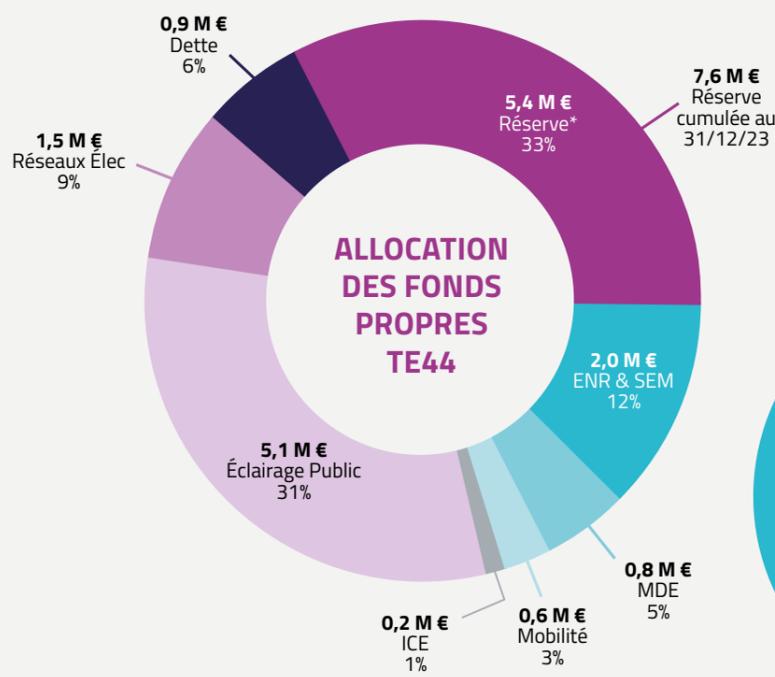
Gros plan sur le budget

En 2023, le budget réalisé est de près de 68 millions d'euros. L'exercice est marqué en recettes par :

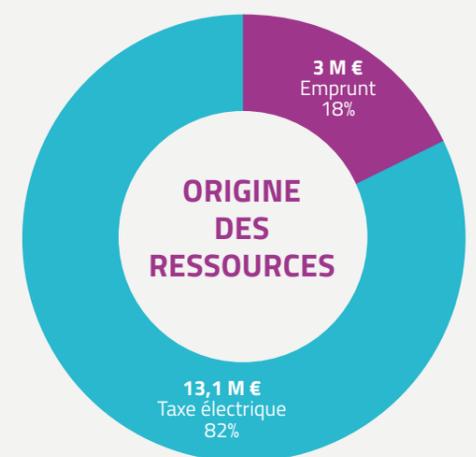
- une taxe électrique exceptionnellement haute d'un montant net de 13 millions d'euros lié au rattrapage induit par la mise en œuvre de la réforme de la taxe électrique au 1^{er} janvier 2023,
- à un emprunt exceptionnel de 1,5 million d'euros pour financer le dénouement de l'opération de montée en débit conduite en partenariat avec le Conseil départemental de Loire-Atlantique.

L'exercice 2023 se solde par une réserve cumulée de 7,6 millions d'euros.

L'exercice de **prospective** réalisé en 2023 permet d'identifier la **trajectoire financière** 2024-2026 en lien avec la mise en œuvre du projet de mandat. Ce nouvel outil garantit les finances durables du syndicat, jusqu'à la fin du mandat.



*Évolution de la réserve comptable en 2023 dont 3,5 M€ de régulier en 2022

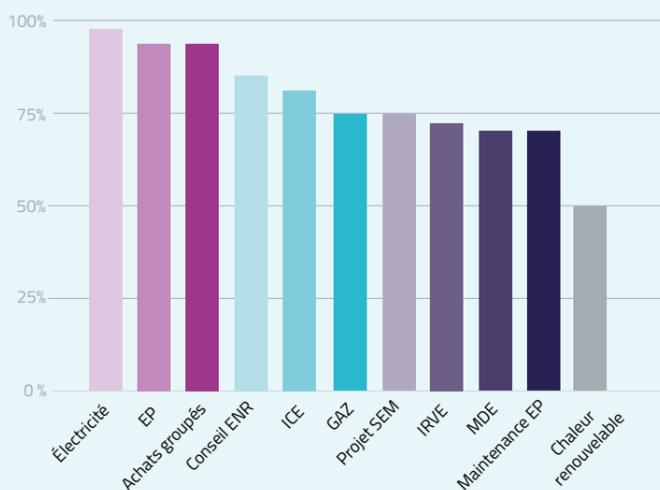


LE SAVIEZ-VOUS ?

L'impact de la réforme de la TICFE

La TICFE ou taxe sur l'électricité constitue la seule ressource propre de TE44. Sa réforme est effective depuis janvier 2023 : la taxe est désormais perçue par l'Etat qui la répartit entre les différentes collectivités bénéficiaires. Désormais, la dotation annuelle calculée par la DGFIP est reversée non plus trimestriellement avec un décalage de 3 mois, mais mensuellement. Un plus en matière de trésorerie.

Pourcentage de communes accompagnées par activité



EP = Éclairage Public - Conseil ENR = Conseil énergies renouvelables
MDE = Maîtrise de la demande en énergie

GROS PLAN sur l'utilisation des services de TE44

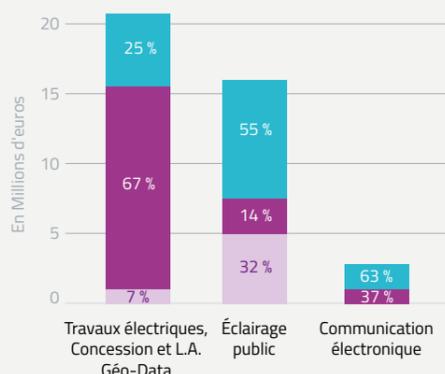
Bien au-delà du service historique des travaux sur le réseau électrique, 99% des collectivités adhérentes de TE44 utilisent massivement les services énergie proposés par le syndicat, comme le montre ce graphique. Des services conçus par les élus de TE44 pour répondre aux besoins d'expertise des élus du territoire.

Qui finance chaque activité ?

Financement des activités liées aux infrastructures réseaux

- Participation adhérents
- Financement coordonné par TE44
- Financement TE44

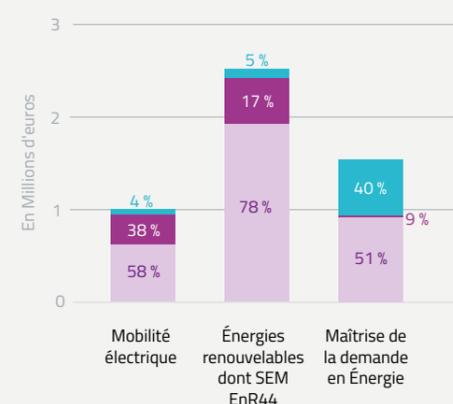
Les infrastructures réseaux représentent toujours une part importante du budget de TE44, marquée par une prépondérance de l'éclairage public (31% des financements TE44). La répartition des financements reste maîtrisée malgré un contexte sous tension (inflation, nouveau contrat de concession, etc).



Financement des activités nouvelles liées à la transition énergétique

- Participation adhérents
- Financement coordonné par TE44
- Financement TE44

Pour soutenir ces nouvelles activités indispensables aux collectivités, TE44 a, depuis 10 ans, réparti son soutien financier entre les sujets historiques de réseau et la transition énergétique, les finançant à plus de 50%.



Sobriété



BÂTIMENTS ET ÉCLAIRAGE PUBLIC,

TE44 maintient le cap de la sobriété

Face à la crise énergétique mondiale de 2022, TE44 décidait dès l'automne 2022 d'amplifier ses actions de sobriété énergétique en adoptant un vaste plan d'urgence touchant éclairage et bâtiments publics. Une initiative à laquelle communes et intercommunalités ont largement adhéré, avec des résultats très concrets dès cette 1^{ère} phase (voir ci-dessous). Depuis, les actions de sobriété se poursuivent...

Les bâtiments publics représentent **85 % de la facture énergétique** des collectivités. La part de l'éclairage public est de **10%**.

PLAN D'URGENCE SOBRIÉTÉ 2022/2023, LE BILAN



130 collectivités se sont engagées dans la démarche d'extinction de l'éclairage public. **2 500 armoires** ont fait l'objet d'une reprogrammation des horloges. **Soit plus de 1,4 million d'euros d'économies pour les collectivités.**



260 bâtiments de 89 collectivités adhérentes au service CEP ont fait l'objet d'une reprise de la programmation de leurs équipements de régulation. Avec la mise en œuvre d'actions spécifiques liées aux usages, l'économie est d'environ **960 000 euros !**



LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis sa création en 2017, 96 collectivités dont 4 EPCI bénéficient du service de Conseil en énergie partagé (CEP) pour des actions de Maîtrise de la demande en énergie (MDE) des bâtiments publics. Depuis fin 2023, les collectivités peuvent bénéficier d'un accompagnement renforcé pour des travaux plus complets sur les systèmes de chauffage et l'enveloppe de leurs bâtiments.

En savoir + :

<https://www.te44.fr/le-conseil-en-energie/>

ASTRES44 pour aller plus haut !



C'est l'acte 2 du plan de sobriété d'éclairage public. Programme de financement inédit entre TE44 et l'Etat, ASTRES44 cible les outils de pilotage des armoires d'éclairage public.

De novembre 2023 à juin 2024, 64 collectivités adhérentes à la compétence maintenance (niveaux 2 et 3) ont bénéficié du déploiement d'horloges astronomiques de 4^{ème} génération, en remplacement de matériels obsolètes. Pilotables, ces nouvelles horloges, qui s'ajustent automatiquement au décalage crépusculaire, présentent bien des atouts :

- des économies de temps d'éclairage,
- une réduction des coûts énergétiques,
- une simplification de l'exploitation du parc d'éclairage public,
- une préservation de la biodiversité en favorisant le réseau de corridors écologiques, dits « trame noire ».

En mutualisant les financements d'Etat Fonds Vert (axe éclairage public) et DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local), cette 1^{ère} phase d'ASTRES44 aura été financée à 80% par l'Etat.

TE44 a pris en charge les 20% restants.

CHALEUR RENOUVELABLE

Le CCRT à mi-parcours



Après un premier COTER*, l'ADEME a confié à TE44 en 2022, la gestion d'un second programme triennal de chaleur renouvelable dit CCRT (Contrat de chaleur renouvelable territorial). À la clé, **7.9 M€ d'aides pour soutenir et accélérer l'installation de 19 000 MWh de chaleur renouvelable** (chaudières bois, géothermie ou solaire thermique). Fin 2023, TE44 a accompagné **40% des objectifs de réalisations**, sans compter de nombreux projets déjà engagés.

*Contrat d'objectif territorial pour le développement des énergies renouvelables thermiques



COCON44 « cocoone » les combles



Souvent oubliés, les combles sont une source d'économies d'énergie. Ainsi est née COCON44, **une opération clé en main d'isolation de combles**. Dans un double objectif de facilitation et de mutualisation, TE44 assurait la sélection des entreprises, la garantie d'une aide financière par valorisation des certificats d'économie d'énergie ainsi que la qualité des travaux grâce au suivi des CEP. **21 communes** ont intégré ce programme inédit mené sur 1 année. Avec la réalisation de 57 chantiers, ce sont **4 800 m² de combles** qui sont désormais bien isolés.

Sur les bâtiments, un travail de fond

Le travail mené sur la régulation des bâtiments publics se poursuit avec, en particulier, la reprise des paramétrages de régulation et le remplacement du matériel obsolète. En tenant compte des besoins de chaque site, les interventions vont de la pose de dispositifs simples au déploiement de systèmes de GTB (Gestion technique des bâtiments). Les collectivités sont désormais sensibles à l'importance de l'exploitation / maintenance de leurs installations. Sur ce sujet crucial, elles peuvent compter sur l'accompagnement de leur CEP.

LE CHIFFRE

39 %

c'est le taux moyen d'aide de chaque chantier COCON44.

LE CHIFFRE

270 projets de chaleur renouvelable ont **bénéficié de l'accompagnement de TE44** depuis 2019.

Stratégie



Loi APER : les communes au coeur du dispositif



Développer la production d'énergies renouvelables afin que notre pays réduise sa dépendance aux importations d'énergies fossiles tout en respectant ses engagements de neutralité carbone d'ici 2050, c'est l'objectif poursuivi par la loi APER (Accélération de la production des énergies renouvelables) promulguée le 10 mars 2023. Une loi inédite où les collectivités, et en particulier les communes, jouent un rôle crucial à travers l'identification de zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAER) prioritaires. Un objectif ambitieux et partagé par TE44 qui, dans cette perspective, a joué son rôle d'accompagnement des collectivités adhérentes.

L'accompagnement renforcé de TE44

Pour les communes, définir les zones d'accélération est un exercice complexe, cadencé en plusieurs étapes (identification, concertation, avis de l'intercommunalité, vote du conseil municipal...). Afin de les aider, TE44 a mis en place **dès septembre 2023 des cartes de potentiels EnR à destination des EPCI qui coordonnaient l'exercice territorial avec les communes. Il a aussi favorisé le dialogue avec l'État.**

DES RENCONTRES À L'ÉCHELLE DES INTERCOMMUNALITÉS

En association avec les services de la préfecture et de la DDTM, TE44 a organisé des rencontres avec 11 EPCI et leurs communes membres, entre septembre et novembre 2023. L'objectif : **présenter aux élus le contenu et les enjeux de cette loi**, ses conditions de réalisation et leur permettre de poser leurs questions au référent préfectoral, s'informer des actualités et exposer leurs contraintes ou demandes pour la bonne réalisation de l'exercice. Principale inquiétude exprimée par les élus : la question des délais fixés par l'État (lire ci-dessous).

La question du calendrier

Objectif fixé par l'Etat, transmettre au référent préfectoral APER – en l'espèce le Secrétaire général de la Préfecture de Loire-Atlantique – les zones d'accélération identifiées, concertées et validées par chaque territoire au 31 décembre 2023 : un calendrier jugé cependant beaucoup trop contraint par les communes et intercommunalités. C'est le message que Raymond Charbonnier, Président de TE44 et Président de l'entente Territoire d'énergie Pays de la Loire a adressé au nom des 4 syndicats d'énergie* de l'entente au Préfet de Région rappelant que « *l'exercice d'identification des zones d'accélération requiert un accompagnement et une ingénierie spécifique qui manquent cruellement en un temps aussi restreint* ».

*TE44, TE53 (Mayenne), SYDEV (Vendée) et SIÉML (Maine-et-Loire)

Un site cartographique dédié ENR territoriales

TE44 a créé et mis en ligne une plateforme d'information géographique permettant aux communes et EPCI de disposer d'un socle de données fiables afin de localiser les zones favorables au développement de l'éolien, du photovoltaïque et des réseaux de chaleur. Ce site, complémentaire de la plateforme de l'Etat vise :

- à simplifier la procédure pour les communes en recensant et analysant les données existantes (potentiel PV sur bâtiment, cadastre solaire, ...),
- à permettre à TE44 de remplir son rôle de syndicat d'énergie en livrant à l'Etat les données favorables au développement d'EnR.



ZOOM SUR 2 WEBINAIRES SPÉCIFIQUES

Afin de parfaire l'information des communes et intercommunalités, TE44 a également proposé 2 webinaires consacrés à APER.

- Le premier, organisé en juin 2023, présentait la nouvelle loi et l'accompagnement proposé par TE44
<https://www.te44.fr/medias/2023/08/Presentation-Powerpoint.pdf>
- Le second, organisé en octobre 2023, proposait en particulier une démonstration de l'outil webSIG de TE44. <https://www.te44.fr/medias/2023/10/Presentation-Powerpoint.pdf>

Le Schéma directeur EnR, un outil en adéquation avec les enjeux de la loi APER

Le développement des EnR passe par la planification... Avant même que la loi APER ne soit envisagée, TE44 a mis en place dès 2022 un nouveau service dédié pour l'élaboration de schémas directeurs EnR dans des intercommunalités volontaires. Concrètement, il s'agit d'accompagner les élus dans leur politique de développement des EnR, de l'identification des gisements à la réalisation d'études de faisabilité, selon un processus mené sur la durée. Conséquence inattendue de la loi APER, le nombre d'intercommunalités intéressées par cette démarche de territoire toute récente aura augmenté de manière très sensible ! Et un deuxième "planificateur" a rejoint le service...



2023 EN CHIFFRES

- **2 autres schémas directeurs programmés :** Sud Retz Atlantique et le Pays de Blain Communauté

55 %
des communes
de Loire-Atlantique
avaient élaboré leur ZAENR
en juin 2024.

2023 EN CHIFFRES

- **5 schémas directeurs engagés :** Grandlieu, Clisson, Sèvre Loire, la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CEG) et la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (Compa)

Avec APER, lancement du tout premier CADER



Une évolution réglementaire très attendue... La loi APER autorise désormais une collectivité à **contractualiser un marché à long terme avec des producteurs d'énergies renouvelables locales. Une possibilité jusqu'alors interdite** par le code des marchés publics.

Dès lors, en juin 2023, **TE44 a passé un accord politique avec Nantes Métropole pour lancer le 1^{er} Contrat d'achat direct d'énergies renouvelables (CADER)**, symbole d'une alliance de territoires, en rapprochant territoires urbains et ruraux, plutôt que de se retrouver dans une situation de concurrence !

Vu la complexité de ce dossier et son aspect inédit, les équipes de Nantes Métropole et de TE44 (services achats d'énergie, innovations EnR et juridique) se sont mis fin 2023 à la recherche d'assistants à maîtrise d'ouvrage juridique et technico-économique spécialisés. Ainsi, début 2024, ont été définis le périmètre énergétique du futur marché, la stratégie économique ainsi que les clauses des futurs contrats.

Le 1^{er} marché CADER a été lancé fin mai 2024 avec 2 lots (énergie éolienne et PV) pour attribution en fin d'année 2024.

EN BREF

Un 1^{er} groupement de commande

Avec 3 autres collectivités et 2 sociétés d'économie mixte*, représentant 43 GWh/an de consommation d'électricité, Nantes Métropole et TE44 ont constitué un premier groupement de commande en lien avec CADER.

Objectif : acheter directement l'électricité verte auprès des producteurs, afin de couvrir environ 30 % des besoins des membres du groupement. A travers ce premier CADER, il s'agira aussi d'éprouver un nouveau modèle avant d'envisager le répliquer à une plus grande échelle demain.

Enjeu : sécuriser et apporter une visibilité budgétaire sur le long terme aux collectivités qui vont se retrouver face à un marché de l'énergie plus que volatil après la fin de l'ARENH** fin 2025.

*Nantes Métropole (coordonnateur), Territoire d'énergie Loire-Atlantique, la Ville de Nantes, la Société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération nantaise (Semitan), la Société d'économie mixte du marché d'intérêt national de Nantes (Semminn), Saint Nazaire Agglo et la communauté de communes Estuaire et Sillon

**Accès régulé à l'électricité nucléaire historique

UN CERCLE VERTUEUX

- TE44 valorise la production d'EnR locales en les intégrant dans ses propres groupements d'achats.
- Nantes Métropole valorise les EnR provenant de ses zones d'accélération.

TE44 et ENR44 lauréats de l'appel à projets européen Interreg avec ResNRJwater



Aux côtés de 7 partenaires européens, TE44 et la SEM EnR44 font partie des lauréats de l'appel à projets européen Interreg visant à développer **des coopérations européennes et projets d'énergies renouvelables innovants**.

Le projet appelé ResNRJwater consiste à concevoir et réaliser **des dispositifs de production d'énergie sur des infrastructures de production d'eau potable ou de traitement d'eaux usées** particulièrement énergivores.

Côté TE44, l'expérimentation va porter jusqu'en 2027 sur **le déploiement de systèmes de production photovoltaïque sur des stations d'épuration (STEP)** de petite taille.

Le but : développer une méthode pour faire émerger des projets puis assurer la construction de sites pilotes. L'objectif à terme : faciliter et encourager le développement de production photovoltaïque sur STEP.

Interreg  Co-funded by the European Union
North-West Europe

ResNRJwater

Réforme du coût des raccordements de réseaux

C'est une conséquence inattendue de la loi APER... Depuis septembre 2023, le coût de raccordement des réseaux est désormais à la charge de tout porteur de projet et non plus du service urbanisme de la collectivité.

Cette réforme majeure est contenue dans l'article 29 de la loi APER et aura **un impact important, notamment sur les particuliers concernés par une extension de réseau pour raccorder leur futur logement**.



LE CHIFFRE

8750

certificats d'urbanisme (CU) et autorisations d'urbanisme (AU) ont été visés en 2023 par le guichet unique urbanisme de TE44.

Une voix qui porte

Durant les 18 mois de la présidence de TE44 et sous l'impulsion de Raymond Charbonnier, les sujets de travail collectif n'ont pas manqué. L'entente est désormais un acteur identifié et une voix qui porte. Retour sur plusieurs actions et prises de position.

LOI D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dès la phase d'élaboration de cette loi inédite, l'entente a apporté sa contribution **au niveau national, avec des propositions concrètes** :

- ouverture du champ de la loi à toutes les EnR dont le biométhane et la méthanisation,
- renforcement de la notion de friches en zones littorales pour l'implantation de photovoltaïque,
- appel à l'acceptabilité et au partage de la valeur locale par exemple.

CRISE ÉNERGÉTIQUE

Pénurie de matériels, hausse des marchés de travaux, hausse des prix de l'énergie... Les **multiples conséquences de la crise énergétique** liées à la guerre en Ukraine en 2022 ont **systématiquement fait l'objet d'échanges nourris entre membres de l'Entente et d'une forte mobilisation auprès des ministères**. Objectif partagé : amortir la crise, trouver les meilleures solutions, mettre en place des politiques nouvelles à l'image des différents plans de sobriété adoptés par chacun.



DÉFENSE DE LA FILIÈRE BIOGNV

Menacée par un projet de règlement européen sur le transport lourd (autocars, bus, camions) en faveur de l'électricité, la filière **bioGNV** dans laquelle les collectivités se sont fortement impliquées, a fait l'objet d'**une mobilisation soutenue des membres de l'entente**.

L'ambition : **réintroduire ce carburant issu de la méthanisation dans les solutions décarbonées** et confirmer son **rôle indispensable** dans le mix énergétique. Soutenus par de nombreux acteurs de la filière au plan national, les élus ont amplifié leur appel à mobilisation lors du Salon des Maires de novembre 2023.

En cohérence avec TE44, la SEM devient EnR44

En 2023, alors que le SYDELA devenait officiellement Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), la SEM SYDELA ENERGIE 44 dont TE44 est actionnaire majoritaire a elle aussi logiquement changé de nom pour devenir **EnR44**.

Plus lisible et cohérent avec celui de notre syndicat, ce nom permet de réaffirmer le lien qui le lie à TE44. Car sa mission reste identique : **être le premier producteur d'énergies renouvelables public de Loire-Atlantique**.

2023, UNE ANNÉE ACTIVE ET ENGAGÉE

- **Création d'une première SAS territoriale** avec Cap Atlantique et la SEM 56 énergie pour permettre aux territoires de prendre en main et d'accélérer leur destin énergétique.
- **Acquisition du parc éolien de Quilly**, en partenariat avec des citoyens et la Banque des Territoires.
- **Lancement effectif de l'opération d'autoconsommation collective de Machecoul**, en partenariat avec la communauté de communes Sud Retz

Atlantique. Une expérimentation grandeur nature d'une orientation de production d'énergie locale à gouvernance locale dont TE44 va assurer le rôle de PMO (personne morale organisatrice) entre producteur et consommateurs.

- **Boom des projets d'ombrières photovoltaïques** : fin 2023, la production recensée était de 6MW sur 18 sites, avec de belles perspectives pour 2024.

GROS PLAN



Territoire d'énergie Pays de la Loire réunit les 4 syndicats régionaux d'énergie*, le département de la Sarthe en sa qualité d'AODE et la Région des Pays de la Loire, chef de file de la transition énergétique selon la loi de transition énergétique de 2015.

Instance de partage et de mutualisation, l'entente est un interlocuteur de premier plan des différents acteurs locaux et nationaux concernés par les transitions territoriales et les perspectives énergétiques.

*TE44, TE53, SIéML et SYDEV

COMITÉ RÉGIONAL DE L'ÉNERGIE (CRE)

Alors que dans plusieurs régions françaises, les syndicats d'énergie sont peu représentés dans les CRE, **la mobilisation de l'entente** aura permis aux **élus des 4 syndicats des Pays de la Loire** de siéger au sein de cette instance nouvelle appelée à **émouvoir des avis sur tous les sujets liés à l'énergie en Pays de la Loire**.

FONDS VERT

Si la mobilisation de ce nouveau dispositif d'Etat destiné à renforcer la transition énergétique est bien du ressort de chaque préfecture, **les échanges entre syndicats** auront permis de **mettre en cohérence les demandes de soutien sur l'éclairage public**, pour plus d'**efficacité vers les communes**.

Le SYDEV, notre homologue vendéen, a pris la présidence de l'entente depuis le 1^{er} janvier 2024, pour 18 mois.



Développé en lien avec les élus locaux et les riverains, ce parc comprend 3 éoliennes (opérationnelles depuis septembre 2023) et un poste de livraison. La production correspond à l'équivalent de l'électricité consommée par 3 150 foyers (sur la base de la consommation d'un foyer de Quilly en 2020) évitant ainsi le rejet de 7 400 Tonnes de CO2 par an.

Les temps forts 2023

3 AVRIL

Matinée spéciale méthanisation au département

Le 3 avril, les intercommunalités étaient conviées à une matinée autour de la méthanisation, à l'initiative du Département de Loire-Atlantique et de TE44. Cette "matinée métha" fut l'occasion de réinterroger la place de la méthanisation dans le mix et la souveraineté énergétiques, ainsi que le rôle de la collectivité dans la méthanisation. Elle a aussi permis d'envisager les implications pour l'agriculture et les nécessaires équilibres à trouver, à travers les regards croisés des différents acteurs de la filière.



PRINTEMPS 2023

1^{ères} Commissions territoriales depuis le Covid

Organisées une année sur deux, en alternance avec la Matinale de l'énergie publique 44, 7 commissions territoriales se sont déroulées au cours du printemps. Il s'agissait des premières depuis la crise sanitaire du COVID !

Ces réunions décentralisées d'information et d'échanges entre TE44 et ses collectivités sont l'occasion d'aller à la rencontre des élus pour expliquer leurs missions mais aussi écouter les remarques et attentes de chaque territoire.



31 MAI

Au revoir SYDELA, bonjour TE44 !

Depuis le 31 janvier 2023, le SYDELA n'est plus, c'est désormais TE44 qui lui succède. Un changement de nom... mais pas de mission qui valait bien une célébration ! Elle s'est déroulée le 31 mai 2023, en présence du président Raymond Charbonnier, de son prédécesseur Bernard Clouet, d'élus et collaborateurs actuels et anciens. Symboliquement, ce changement de nom a été matérialisé par l'enfouissement d'une « capsule temporelle ». Elle sera ouverte en 2038, à l'occasion des 15 ans de TE44 !



ZA de la Savinière à Ancenis-Saint-Géréon - Artiste : Émilie Lemoine



Teillé, rue du Pont. Artiste : Rature

UNE PREMIÈRE EN 2023

Embellissement des postes de transformation : Colore ton poste

C'était une première. Par convention avec Enedis, TE44 et plusieurs communes, 8 projets d'embellissement des postes de transformation électrique ont pu voir le jour cette année.

Leurs objectifs :

- intégrer ces postes électriques dans leur environnement,
- entretenir le patrimoine des communes et lutter contre le vandalisme,
- associer les structures associatives d'animations jeunesse et un artiste de street art au projet pour accompagner les jeunes dans la démarche,
- sensibiliser ces jeunes citoyens aux questions d'énergie à travers cet objet inscrit dans le paysage familial et quotidien.

Vu son succès, l'initiative est renouvelée avec 12 projets prévus en 2024.

Les temps forts 2023

30 JUIN

TE44 et EnR44 à l'assemblée générale de l'AMF44

C'est à Châteaubriant que s'est déroulée l'assemblée générale de l'AMF44, Association des Maires de Loire-Atlantique. Sous la présidence de Maurice Perrion et en la présence de Dominique Faure, Ministre des collectivités locales, **les élus ont participé à des ateliers** ayant pour dénominateur commun **la transition énergétique des territoires**. TE44 et EnR44 se sont mobilisés pour apporter leur expertise et répondre aux interrogations à travers 2 ateliers sur la rénovation énergétique du patrimoine public et l'accélération des énergies renouvelables.



28 OCTOBRE

La transition énergétique s'invite à l'AG des Maires de l'Ouest

Le 28 octobre, à l'initiative de son président Nicolas Criaud, maire de Guérande et Président de Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo, l'association des maires de Loire-Atlantique a profité de son Assemblée générale pour s'interroger sur le déploiement de la transition énergétique dans les territoires. Pour y répondre, Raymond Charbonnier, président de TE44, et Frédéric Dunet, 1^{er} vice-président, ont illustré les actions que peuvent mettre en œuvre les élus dans leurs communes, avec le témoignage précieux de maires passionnés.



16 AU 18 NOVEMBRE

Échanges pros au Forum Place O Gestes

TE44 était présent mi-novembre, aux côtés d'Enedis, au forum Place O Gestes de Ste Pazanne, Forum des Métiers basé sur la pratique de gestes métier. Il a permis aux collégiens, lycéens et demandeurs d'emploi présents de se projeter concrètement dans les métiers présentés en échangeant avec les professionnels. Dans un contexte de pénurie de main d'œuvre et de compétences, nos experts ont pu dévoiler les métiers de géomaticien, conseiller en énergie, technicien éclairagiste ou encore chargé d'affaires travaux...



12 DÉCEMBRE 2023

Matinée spéciale géomatique et data en Loire-Atlantique

Organisée le 12 décembre à Pornic par l'équipe data L.A. Géo-Data de TE44, cette manifestation a accueilli plus de 80 participants.

Objectif : partager et échanger sur les enjeux et les cas d'usage de la géomatique, de la donnée et des réseaux dans les territoires de Loire-Atlantique. Une matinée placée sous le signe de la mutualisation autour de problématiques communes de transition énergétique, de sécurité, et de projections opérationnelles pour répondre aux besoins réglementaires et pratiques des collectivités.

Parmi les sujets abordés :

- le système d'information géographique de Pornic Agglo,
- l'état des lieux des PCRS (plan corps de rue simplifié),
- la construction et l'usage de l'adressage par Géopal (Région) avec témoignage des pompiers sur l'intérêt de cette base (projet national),
- le jumeau numérique avec démonstration de la maquette 3D du territoire.

